

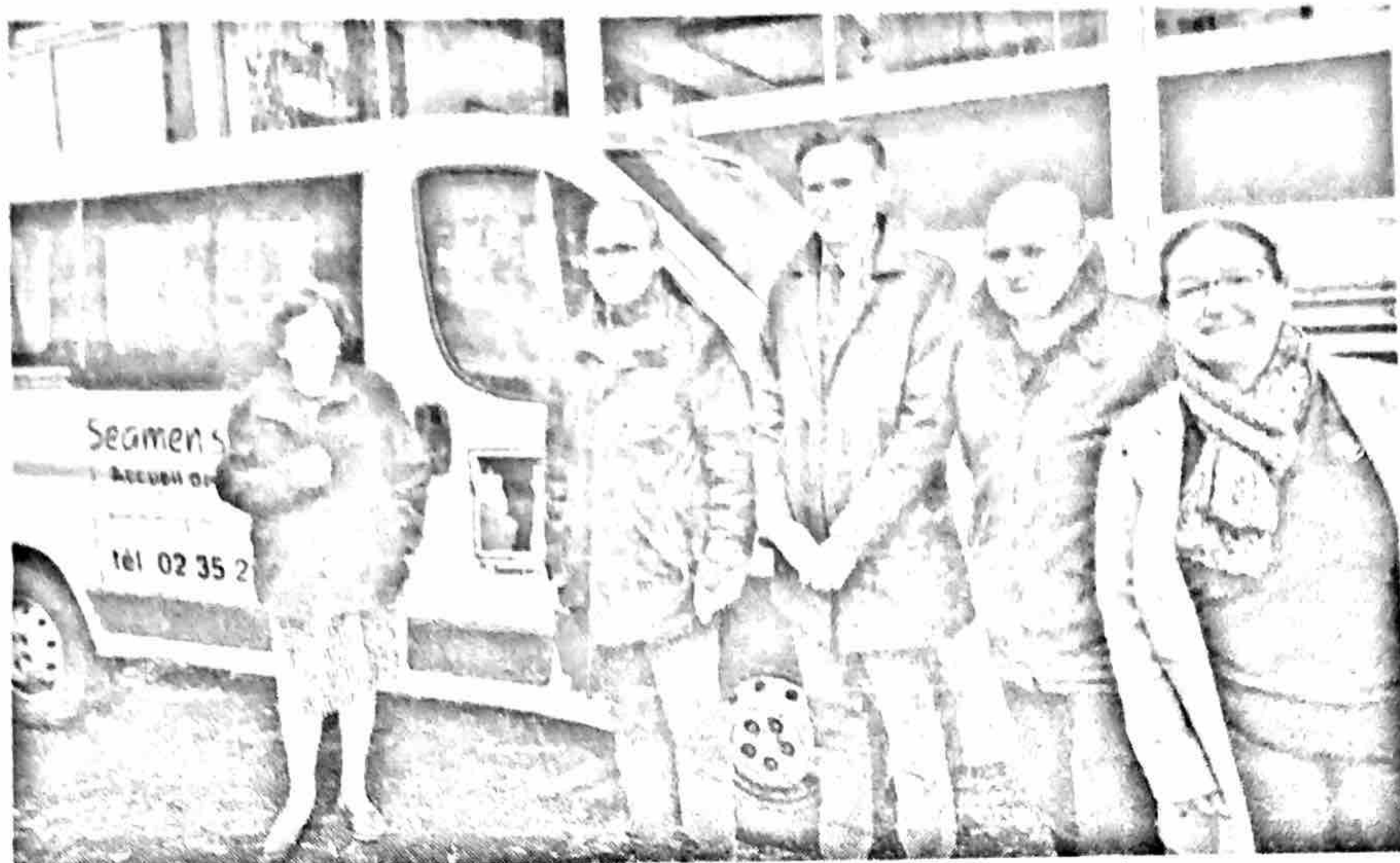
L'accueil des marins sera financé

Association. Avec l'assurance d'obtenir des finances suffisantes, le Seamen's se projette vers l'avenir avec des perspectives de développement.



Après des années de doute suite à la liquidation financière de l'Agism - Association de gestion des institutions

sociales maritimes qui exploitaient les hôtels des Gens de Mer et, dans leurs prérogatives participaient au fonctionnement du foyer des marins - l'AHAM, Association Havraise d'Accueil des Marins, a retrouvé sa sérénité. Le décret portant sur le financement des commissions portuaires de bien être permet au Seamen's Club de se projeter vers l'avenir. Un ballon d'oxygène pour toute l'équipe de bénévoles et les salariés qui entoure le président Ronan Dolain. « Nous avons dû faire face à de graves difficultés. Pour aller chercher les marins en escale sur les quais, nous disposions de trois véhicules : deux utilitaires de huit places et une voiture ». Le désengagement de l'Agism s'est d'abord traduit par la suppression du véhicule que l'association mettait à disposition du foyer. Comme si le sort avait choisi de s'acharner sur l'association, le véhicule léger a été détruit dans un accident matériel. « Nous prenons en charge 9 000 marins chaque année. Les chiffres sont stables. Ce qui fait parcourir en moyenne 40 000 kilomètres par véhicule d'où la nécessité de compter sur du matériel fiable. Avec un seul fourgon, il était impossible d'assumer pleinement notre mission ». Dans l'urgence, l'AHAM a lancé un appel à la générosité. Appel rapidement entendu. L'ITF (International Transport workers Fédération) a financé 50 % de l'achat d'un nouveau minibus. Le pilotage



Les donateurs autour du nouveau véhicule offert au Seamen's

du Havre, Gepifec, la CIM, le Propeller, la société des œuvres de mer et une donatrice individuelle ont financé la deuxième partie de l'investissement d'un montant de 22 000 €.

Pérennité assurée

Un poids de moins. Mais c'est la parution du décret portant sur les modalités d'attribution du financement du bien-être à partir des droits de ports qui a permis de lever la crainte du lendemain. Concrètement, comme prévu par la loi sur l'Économie Bleue, ce sont les armateurs qui financent l'activité des associations à travers un pourcentage prélevé lors des escales. Contraintes, les compagnies se substituent à l'État français qui a pourtant ratifié le 16 février 2004 la convention n° 163 de l'Organisation Internationale du Travail sur le bien-être des gens de mer, convention intégrant l'accueil des marins en escale et la mise à leur disposition de moyens et de bien-être. La nouvelle mesure sera effective dès 2018.

Il n'empêche qu'après avoir essuyé les défections de l'Agism, et la suppression des emplois aidés, trois salaires sur les cinq que compte l'AHAM, l'avenir de l'association, sans cette planche de salut, semblait compromis. « Avec cette nouvelle règle, notre financement est pérennisé. Nous avons présenté pour 2018 un budget en commission portuaire de bien être qui a été validé par le préfet ». On comprend mieux pourquoi, lors des assises de l'économie de la mer qui se sont récemment tenues au Havre, le sujet n'a pas été abordé. La question avait été préalablement réglée. « Cela va nous permettre de monter en puissance avec l'embauche de deux nouveaux salariés pour compléter l'actuel effectif afin d'augmenter la plage d'ouverture. Après des années de débat et de doute, la situation se stabilise. Nous comptons professionnaliser le statut en créant un poste de direction afin de gérer la structure, ce qui est aujourd'hui trop lourd à supporter par les bénévoles surtout si nous poursuivons notre développement. »